Zeitschrift: Générations : aînés

Herausgeber: Société coopérative générations

Band: 34 (2004)

Heft: 7-8

Rubrik: Economie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Economie

Prévoyance en danger

Confronté au vieillissement de la population et à une baisse de la démographie, notre système de prévoyance montre ses limites. Quelles sont dès lors les perspectives pour demain?

n refusant, le 16 mai dernier, la 11^e révision de l'AVS, le peuple suisse a donné un bon exemple des difficultés que nous allons rencontrer désormais dans le financement des assurances sociales. Car toutes font appel, d'une manière ou d'une autre, à une forme de solidarité. Solidarité verticale, entre générations, pour les systèmes de prévoyance fondés sur l'accumulation de capitaux, comme la prévoyance professionnelle obligatoire (2e pilier). Solidarité horizontale, entre actifs et inactifs. pour les systèmes de répartition, comme l'AVS.

Les deux modes de prévoyance sont en effet, par des cheminements différents, exposés aux mêmes conséquences du vieillissement démographique. Dans les systèmes par répartition, c'est l'aggravation du rapport de dépendance qui pèse sur l'équilibre financier de la prévoyance. Faute de correctifs, sous forme par exemple de relèvement des taux de cotisation, d'allongement de la durée de cotisation, de diminution des rentes, ou des trois à la fois, l'évolution démographique conduit fatalement à des déficits de plus en plus lourds, et en définitive à l'insolvabilité. Dans la capitalisation, la valeur future des fonds accumulés est confrontée à la baisse tendancielle du taux d'intérêt qui réduit le niveau des rentes promises, faute là aussi de relèvement des taux de primes et/ou d'allongement de la durée de cotisation. Etant donné que des évolutions

démographiques défavorables ne se corrigent pas d'un coup de baquette magique, même dans l'hypothèse d'un soudain redressement de la natalité, nos systèmes collectifs de prévoyance sont donc en train de montrer leurs limites. Dans son rapport publié, en 1978 déjà, sous le titre «Situation et problèmes de l'économie suisse», le groupe d'experts nommé alors par le Conseil fédéral avait mis le doigt sur les fragilités de tout système de prévoyance exposé au phénomène du vieillissement de la population, et mis en évidence les différences essentielles qu'il convenait d'établir entre prévoyance financière et prévoyance réelle. Quels que soient les moyens financiers collectés dans un but de prévoyance, ces derniers ne représentent rien d'autre que des «créances» sur la production courante, «créances» qui entrent en concurrence avec les autres prétentions sur celle-ci, à commencer par le revenu échéant aux autres catégories sociales: salariés, entrepreneurs, etc. En termes réels, seule compte en définitive la taille du «gâteau» à partager. Et un système de prévoyance n'est finalement capable de remplir son rôle que dans la mesure où il permet d'augmenter cette taille, autrement dit de faire croître la production totale. Or, la seule accumulation de capital ne conduit pas nécessairement à des possibilités accrues d'investissement productif et rentable. Il se peut même au contraire que, en situation de vieillisse-

ment démographique, l'accroissement du stock de capital aboules économistes appellent la productivité marginale du capital.

La Suisse est heureusement un pays riche, et surtout un pays qui a amassé une fortune nette extérieure considérable. Ces capitaux placés à l'étranger, moins sujets à la perspective d'une baisse de rendement, vont pouvoir jouer le rôle d'un «coussin amortisseur» bienvenu. Par ailleurs, les générations futures vont sans doute redécouvrir les mérites de la pré-

voyance individuelle sous toutes ses formes, et notamment celle de la propriété immobilière. Car, comme le relevaient les experts en 1978, seuls les logements occupés par leurs propriétaires (maisons ou appartements) et certains autres biens durables représentent une certaine possibilité réelle de prévoyance pour la vieillesse.

Marian Stepczynski



